

N°2022-03/28B

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP).

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle polyvalente d'Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Robert OLIVE.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 23 mars 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques, un conseiller au décideur local a été désigné pour assurer, auprès de la Communauté de communes Sud Roussillon et de ses communes membres, un conseil adapté et personnalisé.

La Communauté de communes met à disposition de ce conseiller un bureau au sein de son siège social.

Il convient donc de conclure une convention avec la DGFIP pour fixer les conditions de mise à disposition de ce bureau.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de conclure une convention avec la DGFIP pour la mise à disposition d'un bureau pour le conseiller au décideur local ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention de mise à disposition, ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220330-2022-03-28B-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022